

Gandhi et la Croix-Rouge

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **79 (1970)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

probable que les efforts se poursuivront pour arriver au moins à une entente sur des critères et des normes de pureté. Sans doute verra-t-on aussi se multiplier les échanges de vues sur les meilleures méthodes de préservation des eaux.

L'histoire des législations nationales abonde en déclarations fixant des objectifs élevés. Mais nulle part, les résultats n'ont été à la mesure des intentions. On ne saurait parler de stagnation. Au contraire, beaucoup a été fait, mais pas assez et pas assez vite.

Un comité d'experts de l'Organisation mondiale de la Santé a parfaitement résumé la situation, voici quelques années: «*Des pays qui ont établi des lois très sévères contre la pollution n'ont pas pu éviter que la pollution des eaux ne soit, en fait, très répandue. L'une des raisons de cet échec est peut-être que les lois qui visent à éviter toute pollution sont inapplicables et qu'on n'en tient guère compte. Dans un monde où l'urbanisation et l'industrialisation se développent rapidement, il n'est pas possible de maintenir les cours d'eau dans leur état naturel. Les lois doi-*

vent avoir pour but de limiter la pollution.»

En dépit de cette mise en garde sans ambiguïté, des pays, grands et petits, continuent, sous l'impulsion de perfectionnistes et d'opportunistes, à adopter des lois qui visent à restaurer un état de pureté primitif par nostalgie d'époques révolues. Cela ne donne rien de satisfaisant, ainsi qu'il ressort des études approfondies faites par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Gandhi et la Croix-Rouge

Gandhi ne cessa de porter intérêt à l'œuvre de la Croix-Rouge. Et non seulement sur le plan des idées, mais pratiquement aussi lorsque, après avoir été avocat à Bombay, il se rendit dans le sud de l'Afrique «où il combattit pour les droits des Indiens en Afrique du Sud. Cependant, lorsque les Blancs connurent de dures épreuves pendant la guerre des Boers, il organisa un corps d'ambulanciers de la Croix-Rouge et servit dans les zones les plus dangereuses. De même, pendant la révolte des Zoulous, il soigna les blessés zoulous comme les blancs.»

En effet, en 1899 puis en 1906, Gandhi porta l'uniforme kaki et le brassard à croix rouge des sanitaires, faisant ainsi l'expérience vivante de l'entraide sur les champs de bataille et il défendit, dans la vie, l'idéal de charité active qui était le sien. Mais, plus tard, le problème des tensions sociales et internationales le retint particulièrement, comme la Croix-Rouge aujourd'hui place le problème

de la paix parmi ses préoccupations majeures.

Recherchant les causes premières des tensions et de la haine, Gandhi est arrivé à la conclusion qu'elles résidaient dans l'injustice et dans l'inégalité entre les individus et entre les nations. L'Etat s'efforce de réduire les causes de tension à l'intérieur de la nation par l'égalité devant la loi et en imposant les ressortissants en fonction de leurs ressources. Le développement des relations entre nations exige l'application de méthodes analogues pour assurer la justice et tempérer les inégalités les plus criantes. C'est l'un des paradoxes de notre époque que plus la technique rapproche les hommes, plus les Etats dressent de barrières pour les empêcher de communiquer librement entre eux. Aujourd'hui, le monde est irrésistiblement poussé vers l'unité. Encore faut-il pour qu'un ordre mondial puisse s'instaurer, que deux conditions soient remplies. La première est que chaque élément de l'humanité, même le plus petit, se voie assuré

de la plénitude de son autonomie et de sa liberté culturelle. L'un des traits les plus surprenants de ce dernier demi-siècle est qu'on ait pu voir se former des superpuissances, tandis que l'aspiration à l'autonomie gagnait de proche en proche leurs éléments les plus petits.

La seconde condition c'est que se crée, dans toutes les parties du monde, un corps d'opinion éclairée. De même que le pouvoir civil a vu s'accroître son autorité à mesure que son impartialité était plus largement reconnue, de même l'autorité mondiale sera mieux acceptée si elle assure à chacun la justice et le respect de la personne.

Gandhi fut un révolutionnaire qui voulut transformer la nature humaine, mais il savait, en réaliste qu'il était, qu'on jugerait l'arbre à ses fruits. Il s'est donc intéressé, pour commencer, à l'homme, et c'est lui qu'il tenta d'abord de réformer. Il savait qu'un premier pas, si modeste soit-il, peut avoir les conséquences les plus profondes...